

Editorial

Madame, Monsieur,

L'équipe de direction et tous les personnels du lycée sont heureux d'accueillir nos élèves et d'œuvrer pour que ce bel établissement reste reconnu pour la qualité de son enseignement, pour les conditions d'accueil faites aux apprenants et pour le climat serein qui y règne. Nous sommes en ordre de marche pour mettre en œuvre la réforme du lycée et nous entrons en phase active s'agissant du lycée 4.0 (dématérialisation des manuels scolaires pour tous les élèves de 2GT et entrants en voie professionnelle).

Pour les nouveaux parents d'élèves du Lycée Jean Rostand, « Rostand Infos » est un courrier que vous retrouverez joint à chaque bulletin trimestriel (ou semestriel) et dont l'objectif est de vous donner directement des informations sur la vie du lycée que fréquente votre enfant.

Nous espérons que vous ferez l'effort d'en lire toutes les rubriques, car bon nombre des informations qu'elles contiennent ne seront relayées par aucune autre voie que celle-ci, si ce n'est sur le site du lycée ou sur l'ENT où elles figureront tant qu'elles ne seront pas obsolètes. Dans l'espoir que votre enfant passera une excellente année scolaire, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Le Proviseur, Pascal FREUND

LYCEE 4.0

Les élèves entrant en 2GT, 2de prof ou en 1^{ère} année de CAP se verront doter gratuitement d'un ordinateur portable par la Région Grand Est (distribution mi-septembre). Cet ordinateur sera personnel, appartiendra à l'élève qui sera responsable de son bon état permanent. Il devra toujours être chargé le matin, car nous n'autorisons pas le chargement dans l'établissement (ni de l'ordinateur ni du téléphone portable personnel d'ailleurs).

SECURITE Plan Vigipirate

Notre lycée, comme tous les autres établissements scolaires, reste attentif aux mesures de sécurité à son entrée. Rappelons les dispositions existantes :

- Le portail d'entrée n'est ouvert qu'en cas de strict besoin, à savoir au début et à la fin des cours.
- Un assistant d'éducation est présent au portail lors de ces moments d'ouverture.
- Le stationnement des élèves à l'entrée du lycée est interdit et tout attroupement y sera à plus forte raison proscrit.

Par ailleurs, un contrôle d'identité est effectué pour tous les adultes étrangers à l'établissement désirant y pénétrer. Cette mesure s'applique en particulier aux parents d'élèves qui devront se munir d'une pièce d'identité qu'ils présenteront à la loge avant d'entrer dans le lycée.

RESTAURATION SCOLAIRE

Le lycée JEAN ROSTAND a modernisé son système de passage au self l'an dernier. La distribution des plateaux se fait obligatoirement avec un badge qui sera remis aux usagers dès la rentrée scolaire. Tout convive (élèves, personnels, enseignants) souhaitant prendre son repas au lycée devra être obligatoirement en possession de son badge à présenter devant le distributeur de plateaux. En cas d'oubli du badge, une borne-kiosque située dans le hall d'accueil du Pôle Sciences permet d'obtenir un ticket de remplacement. Pour le règlement de la demi-pension, internat et recharge de la carte, un lien figure sur le site internet du lycée pour faciliter le paiement.

CERTIFICATS DE SCOLARITE

Nous vous en transmettons trois exemplaires par l'intermédiaire de votre enfant dans les tout prochains jours.

BILAN DE LA RENTREE

Les effectifs se situent à près de 2250 élèves. On dénombre environ 1243 élèves en 2^{nde}, 1^{ère}, et terminale, 223 en section d'enseignement professionnel, 600 en BTS et 155 en Classe Préparatoire, 17 en DECESF et 12 en DTMS. Etudiants et lycéens encadrés par plus de 300 adultes, sont ainsi répartis dans 76 divisions.

Orientation.

A l'issue de la seconde GT, la majorité de nos élèves rejoignent une première générale, STL et ST2S au lycée Rostand. Les autres élèves ont choisi une autre voie en 1^{ère}. Le redoublement est faible en fin de 2GT. Quant au taux d'orientation en BTS de nos élèves, il est autour de 25% pour les élèves sortant de sections générales et autour de 32% pour ceux qui proviennent de nos filières professionnelles ou technologiques.

RENCONTRES PARENTS PROFESSEURS A L'ENTREE EN SECONDE

Rencontres Parents / Professeurs : 2ndes GT, 2ndes Professionnelles et CAP 1^{ère} année.

Ces traditionnelles rencontres de début d'année auront lieu en deux temps, le premier d'une durée d'une heure environ, se déroulera en salle polyvalente et traitera des problèmes généraux. Il sera animé par l'administration du

lycée. Le second, immédiatement après, permettra un contact avec le professeur Principal et l'ensemble de l'équipe pédagogique. Il s'agit là d'une réunion importante à laquelle chaque parent se doit d'assister.

Le planning retenu en est le suivant :

- ❖ 2ndes GT : samedi 14 septembre à 8 h 15 : 2ndes A F G H K à 9 h 15 : 2ndes B C D E J
- ❖ 2ndes Professionnelles et CAP 1ère année : vendredi 20 septembre à 18 h

AIDES FINANCIERES ACCORDEES AUX PARENTS

Aide financière de la Région - Fonds Social - Bourses

Comme chaque année la Région offre aux lycéens, sous conditions de revenus, **une prime de scolarité** qui vise à soutenir les familles en réduisant les coûts de la rentrée scolaire. Afin d'obtenir la prime régionale de scolarité, les élèves devront s'inscrire à Jeun'Est. Il s'agit d'un portail, une appli et une carte pour les lycéens qui leur permettront d'accéder à divers avantages, bons plans, infos pratiques et aides. Les jeunes de 15 à 29 ans devront ainsi passer par jeunest.fr pour obtenir les aides proposées par la Région.

Cette prime n'est pas affectée à une dépense particulière, elle est attribuée afin de permettre l'achat des livres, fournitures et équipements nécessaires au bon déroulement de la scolarité des lycéens. Son montant est fixé à 100 € pour les élèves du LEGT et à 70 € pour ceux du lycée Professionnel sachant que ces derniers bénéficient également d'une prime à l'équipement versée directement à l'établissement. La demande est à faire par internet à l'adresse suivante : <https://presco.region-alsace.eu>

Cette action de la Région ne remet pas en cause l'existence du **Fonds Social Lycéen**. Toutefois pour ce dernier, il faut souligner que les aides sont attribuées par une commission interne à laquelle participent entre autres vos représentants ainsi que l'Assistante Sociale du lycée. Leur montant dépend des subventions qui nous sont allouées et du nombre d'ayants droit. Les dossiers de demande d'aide peuvent être d'ores et déjà retirés auprès des CPE et/ou de l'Assistante sociale sachant qu'une première commission se réunira aux alentours du 21 septembre.

Par ailleurs rappelons que pour les **bourses d'études**, les demandes étaient à faire au printemps et que sauf changement de situation notoire plus aucune demande n'est aujourd'hui recevable.

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION & DROITS DES PARENTS

Elections - Conseil d'Administration.

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration se dérouleront le vendredi 11 octobre. La date butoir pour le dépôt des listes de candidats est de ce fait fixée au lundi 30 septembre. Les éventuels candidats pourront s'adresser aux parents d'élèves actuels élus qui ont décidé de créer une liste indépendante en partenariat avec l'association « Appel » (*voir présentation à venir sur mon bureau numérique MBN*) ou me téléphoner directement s'ils souhaitent quelques informations sur les modalités du scrutin. On rappellera à l'occasion, que pour ces élections chaque parent est électeur, ce qui peut signifier deux votes par famille.

Cas des parents séparés

Elections. Afin de nous permettre de respecter le droit de celui des deux parents qui n'a pas la garde de l'enfant il nous faut tout d'abord disposer des coordonnées de celui-ci. Forts de ces informations nous pourrions le faire figurer sur la liste électorale. Il incombera ensuite à l'élève de lui transmettre directement le matériel de vote.

Au cas où ces dispositions ne pourraient être respectées par l'élève celui-ci devra le signaler à la vie scolaire avant le 21 septembre. Nous pourrions alors le cas échéant transmettre par la poste le matériel de vote.

Matériel de vote. Ce matériel sera distribué aux élèves sous forme de deux enveloppes pour chacun des parents, au plus tard le vendredi 4 octobre

Bulletin trimestriel. Dans le même souci de respect du droit des deux parents, nous enverrons systématiquement une copie du bulletin au deuxième parent à condition que celui-ci nous en ait fait la demande par écrit avant le 4 Octobre.

Délégués Parents aux conseils de classe.

C'est au chef d'établissement qu'il incombe de désigner, sur proposition des Associations de Parents, les délégués aux conseils de classe. Si vous êtes candidat à cette fonction, il vous revient donc de vous faire connaître auprès d'un(e) des élu(e)s actuels en lui transmettant un simple mail :

S.lawniczak@unistra.fr - Lila.Kecili67@gmail.com - Philippe.antoine@grandest.fr

Associations de Parents d'élèves.

Sachez que ces associations disposent dans le hall d'entrée du Bâtiment A de panneaux d'informations qui vous sont destinés. N'hésitez pas à les consulter.

LE SITE DU LYCEE et l'ENT

Sous la responsabilité de Mme Laurence Georges, Proviseur Adjoint, le site du lycée vous permet de trouver tout au long de l'année des informations sur la vie du lycée, sur les démarches administratives et sur les formations proposées.

Il est régulièrement mis à jour. Son adresse est la suivante : www.lycee-jean-rostand.fr

Un nouvel espace numérique de travail voit le jour, comme partout dans l'Académie. Les codes d'accès vous parviendront prochainement et vous pourrez y suivre la scolarité complète de votre enfant.

MEDIATEUR

En cas de désaccord avec l'administration scolaire il vous est possible de saisir le médiateur académique (03 88 23 35 27) voire le médiateur national, la meilleure solution étant toutefois d'essayer par le dialogue de trouver auparavant un arrangement. (Pour plus de détails, voir la circulaire accessible prochainement sur le site du lycée)

